



Embargo jusqu'à 16h

Absinthe Val-de-Travers IGP – Fée verte Val-de-Travers IGP

L'Assemblée générale extraordinaire de l'Association interprofessionnelle de l'absinthe réunie ce jour a pris la décision de déposer un nouveau dossier IGP pour les dénominations *Absinthe Val-de-Travers* et *Fée verte Val-de-Travers*. L'Interprofession renonce ainsi à recourir au Tribunal fédéral.

Après avoir obtenu gain de cause auprès de la Commission fédérale des AOP-IGP et de l'Office fédéral de l'agriculture, l'Interprofession a, dans ce long processus visant la protection et la valorisation du terroir régional, perdu devant le Tribunal administratif fédéral. Bien que profondément déçue de cette décision, elle en prend acte et renonce à recourir au Tribunal fédéral pour éviter un combat stérile sans réelle chance de succès.

Cette défaite ne trouble toutefois en rien la volonté des membres de l'Interprofession d'aboutir à l'enregistrement des dénominations à protéger. La décision a ainsi été prise ce jour de modifier les demandes en cours en ajoutant le localisant « Val-de-Travers » aux appellations à enregistrer en tant qu'indications géographiques protégées (IGP).

Une requête d'enregistrement des IGP *Absinthe Val-de-Travers* et *Fée verte Val-de-Travers* sera ainsi prochainement présentée à l'Office fédéral de l'agriculture qui, en toute connaissance de cause, pourra publier la demande. L'Interprofession examine encore la pertinence d'une IGP *La Bleue Val-de-Travers*.

Par le biais des IGP, l'Interprofession a pour objectifs la haute qualité et la typicité sensorielle, le respect des méthodes traditionnelles et la promotion des produits, ainsi que la reconnaissance à terme de ses IGP en Europe, en bonne intelligence avec les collègues pontissaliens.

Associée dès le départ aux démarches de l'Interprofession, la Commune de Val-de-Travers, par son Conseil communal, a confirmé son soutien. Elle reste convaincue qu'une IGP même localisée reste indispensable à la promotion d'une filière faisant partie de l'identité régionale.

L'Interprofession est fière de défendre le produit qui constitue l'ADN du Val-de-Travers et estime légitime qu'une protection lui soit reconnue, avant tout pour préserver et promouvoir son authenticité et sa qualité.

Association interprofessionnelle de l'absinthe

Laurent Favre, Président, Conseiller national, 079 347 16 46

Yves Kübler, Vice-président, 032 861 14 69

Môtiers, le 1^{er} septembre 2014

www.absinthe-interprofession.ch